

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À AHQ-ARQ
SUR LA DEMANDE RELATIVE AUX TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2018-2019**

IMPLANTATION D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE (MRI)

Facteur X

1. Référence : Pièce [C-AHQ-ARQ-0013](#), p. 16.

Préambule :

À la référence, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de « *retenir un bénéfice client (Facteur s) de 1,2 % pour la première génération du MRI du Distributeur* »

Demande :

1.1 Veuillez présenter les calculs ayant permis d'obtenir un « Facteur s » de 1,2 % en élaborant davantage les motifs justifiant la valeur proposée pour ce facteur.

Réponse :

R1.1

L'AHQ-ARQ rappelle que, dans son mémoire¹, elle a basé sa recommandation du dividende client (Facteur s) principalement sur :

- i) L'évaluation de la Régie selon laquelle, selon les projections du Distributeur présentées à titre indicatif, le total des dépenses d'amortissement et du rendement estimé de la base de tarification passerait de 1 303 M\$ pour l'année de base 2016 à 1 316 M\$ en 2020, correspondant à une hausse annualisée moyenne d'environ 0,24 %;
- ii) L'évaluation de l'AHQ-ARQ selon laquelle, pour les autres éléments de la Formule d'indexation, le Distributeur doit poursuivre ses efforts d'efficacité débutés en 2008;
- iii) La ventilation des revenus requis demandés par le Distributeur pour l'année témoin 2018;
- iv) Les exclusions recommandées par l'AHQ-ARQ;
- v) Une prévision du Distributeur du taux d'inflation au Québec de 1,9 % pour 2018;
- vi) La recommandation de l'AHQ-ARQ d'un facteur de productivité (Facteur X) de 0,3 %.

¹ C-AHQ-ARQ-0013, pages 14 à 16.

Le tableau suivant présente la répartition des revenus requis de 2018 à inclure dans la Formule d'indexation et le calcul du facteur de pondération relative, d'une part, du total des dépenses d'amortissement et du rendement de la base de tarification et, d'autre part, des autres éléments de la formule. Ces calculs sont présentés pour deux Scénarios d'exclusions, soit celui de l'AHQ-ARQ² et celui du Distributeur³.

Tableau AHQ-ARQ – R1.1A
Facteurs de pondération des composantes des revenus requis 2018 sujets au MRI
Scénarios HQD et AHQ-ARQ

	HQD (M\$)	HQD Pondération	AHQ-ARQ (M\$)	AHQ-ARQ Pondération
(1) Activités de base selon HQD	2 354,6		2 354,6	
(2) Dépenses d'amortissement sujettes au MRI	558,6		558,6	
(3) Rendement de la base de tarification sujet au MRI	713,6		713,6	
(4) Total	1 272,2	54,0%	1 272,2	47,2%
(5) Coûts de combustible	0,0		97,2	
(6) Stratégie pour la clientèle à faible revenu	0,0		29,3	
(7) Dépenses de mauvaises créances	0,0		71,0	
(8) Charges des interventions en efficacité énergétique	0,0		25,0	
(9) Dépenses de Transition énergétique Québec	0,0		35,9	
(10) Maîtrise de la végétation	0,0		84,1	
(11) Activités de base	2 354,6	100,0%	2 697,1	100,0%
(12) Autres éléments de la Formule d'indexation	1 082,4	46,0%	1 424,9	52,8%
(13) Dont Rémunération non capitalisable	392,0	16,6%	392,0	14,5%
(1) B-0020, HQD-5, document 1, page 10, tableau 5.				
(2) R-3897-2014, C-HQT-HQD-0091, HQTD-7, document 2 révisé, page 3, tableau E-4B.				
(3) B-0020, HQD-5, document 1, page 10, tableau 5.				
(4) = (2) + (3)				
(5) à (10): B-0020, HQD-5, document 1, page 11, tableau 6.				
(11) = (1) + (5) + (6) + (7) + (8) + (9) + (10)				
(12) = (11) - (4)				
(13) B-0177, HQD-20, document 1, page 17, tableau 4.				

Ce tableau indique que le total de l'amortissement et du rendement de la base de tarification couvre 54 % des revenus requis sujets à la Formule d'indexation dans le scénario du Distributeur alors que le facteur de pondération est plutôt de 47 % dans le scénario de l'AHQ-ARQ.

Le tableau suivant présente le calcul du dividende client préconisé par l'AHQ-ARQ.

² C-AHQ-ARQ-0013, pages 17 à 25.

³ B-0020, HQD-5, document 1, pages 10 et 11, tableaux 5 et 6.

Tableau AHQ-ARQ – R1.1B
Calcul du dividende client (Facteur s)
(Scénario d'exclusions de l'AHQ-ARQ)

(1) Facteur d'inflation I	2,00%	Calcul
(2) Facteur de croissance G	0,62%	Calcul
(3) Facteur de productivité X	0,30%	C-AHQ-ARQ-0013, page 14.
(4) Cible d'efficacité - Autres éléments	1,00%	Paramètre
Hausse prévue		
(5) Total Amortissement et Rendement de la base de tarification sujets au MRI	0,24%	D-2017-043, page 62, paragraphe 250.
(6) Facteur de pondération	47,2%	Tableau AHQ-ARQ - R1.1A
(7) Autres éléments de la Formule d'indexation	1,62%	(1) + (2) - (4)
(8) Facteur de pondération	52,8%	Tableau AHQ-ARQ - R1.1A
(9) Total pondéré	0,97%	((5) * (6)) + ((7) * (8))
(10) Dividende client s	1,35%	(1) + (2) - (3) - (9)

Ce calcul démontre que le dividende client de 1,2 % recommandé par l'AHQ-ARQ est tout à fait justifié, voire conservateur. Il est basé sur :

- Un taux d'inflation I estimé à 2,0 % selon la formule retenue par la Régie⁴ et une combinaison des hypothèses suivantes :
 - EERH pour le Québec selon l'hypothèse du Distributeur⁵ avec un facteur de pondération de 14,5 % selon le scénario d'exclusions de l'AHQ-ARQ (voir tableau AHQ-ARQ – R1.1A plus haut, à la ligne 13);
 - Taux d'inflation au Québec prévu par le Distributeur de 1,9 % avec un facteur de pondération de 85,5 %;
 - $(2,5 * 14,5 \%) + (1,9 * 85,5 \%) = 2,0$;
- Un taux de croissance G de 0,62 % équivalant à 75 % du taux moyen des abonnements sur la période 2018-2020⁶;
- Une cible d'efficacité de 1,0 % recommandée par l'AHQ-ARQ, applicable sur les éléments de la Formule d'indexation autres que le total des dépenses d'amortissement et du rendement de la base de tarification.

Afin de vérifier la sensibilité de ce facteur en fonction de ses deux principaux paramètres, soit la Cible d'efficacité appliquée aux Autres éléments et le Scénario d'exclusions retenu, l'AHQ-ARQ a préparé le tableau suivant qui résume plusieurs simulations différentes où ces deux paramètres varient.

⁴ D-2017-043, pages 35 et 37, paragraphes 127, 136 et 137.

⁵ B-0177, HQD-20, document 1, page 17, tableau 4.

⁶ R-3897-2014, C-HQT-HQD-0091, HQTD-7, document 2 révisé, page 3, tableau E-4B.

Tableau AHQ-ARQ – R1.1C
Sensibilité du calcul du dividende client (Facteur s)

Dividende client		
	Scénario d'exclusions AHQ-ARQ	Scénario d'exclusions HQD
Efficience des Autres éléments		
0,50%	<u>1,09%</u>	<u>1,22%</u>
0,75%	<u>1,22%</u>	<u>1,33%</u>
1,00%	<u>1,35%</u>	<u>1,45%</u>
1,25%	<u>1,48%</u>	<u>1,56%</u>
1,50%	<u>1,62%</u>	<u>1,68%</u>

Ce tableau démontre la robustesse de la valeur de 1,2 % pour le dividende client tel que recommandé par l'AHQ-ARQ. Notamment, pour le scénario d'exclusions HQD, le dividende client calculé varie entre 1,22 % et 1,68 %, ce qui justifie pleinement la valeur de 1,2 % pour tous les taux d'efficience à partir de 0,50 %.

Enfin, afin de vérifier la sensibilité du dividende client en fonction du Facteur d'inflation I, l'AHQ-ARQ a préparé le tableau suivant qui résume plusieurs simulations différentes où ce facteur varie.

Tableau AHQ-ARQ – R1.1D
Sensibilité au Facteur d'inflation du Dividende client (Facteur s)

Facteur d'inflation	Dividende client s
1,50%	1,12%
1,60%	1,16%
1,70%	1,21%
1,80%	1,26%
1,90%	1,30%
2,00%	1,35%
2,10%	1,40%
2,20%	1,45%
2,30%	1,49%

Ce dernier tableau démontre que la valeur de 1,2 % pour le dividende client tel que recommandé par l'AHQ-ARQ est valable pour tout Facteur d'inflation supérieur ou égal à 1,60 %. Aussi, l'AHQ-ARQ partage l'opinion de la Régie selon laquelle la valeur du Facteur X (et conséquemment le dividende client s) ne peut être déterminée indépendamment de la valeur du Facteur d'inflation I⁷.

⁷ D-2017-043, page 41, paragraphe 156.